HONORAIRES LIBRES

- Lorsqu'un avocat encaisse **1200 euros d'honoraires TTC**, il doit reverser au Trésor Public la **TVA**, soit **200 euros** (TVA à 20%).
- Ses honoraires HT sont de 1000 euros.

Sur cette somme, s'appliqueront ses **charges**, **évaluées à 64,5** % * (pour les avocats inscrits au Barreau de Nîmes).

- Ses honoraires nets (avant application de l'impôt sur le revenu) seront donc de :

1000 (les revenus HT) X 0,355 (le résiduel après charges) = **355 euros**

Le ratio : honoraires TTC encaissés, 1200 euros / honoraires nets, 355 euros, est de 3,38.

LORSQUE L'AVOCAT	IL PERCOIT EN REALITE	
ENCAISSE	UN REVENU NET DE	
500 TTC	500 / 3,38 = 147,92	
1000 TTC	1000 / 3,38 = 295,85	
2000 TTC	2000 / 3,38 = 591,71	
3000 TTC	3000 / 3,38 = 887,57	
4000 TTC	4000 / 3,38 = 1183,43	
5000 TTC	5000 / 3,38 = 1479,28	

Autrement dit,

POUR PRETENDRE A	L'AVOCAT DOIT ENCAISSER		
UN REVENU NET DE	MENSUELLEMENT		
1500 euros	5070 euros TTC		
1800 euros	6084 euros TTC		
2000 euros	6760 euros TTC		
2500 euros	8450 euros TTC		
3000 euros	10140 euros TTC		
3500 euros	11830 euros TTC		
4000 euros	13520 euros TTC		

^{*} Tableau de l'ANAAFA - Magazine « Maître, Le Mensuel de l'Avocat » (octobre 2016). Ratio : charges sur recettes encaissées concernant les cabinets individuels. Spécial stats 2015.

HONORAIRES AU TITRE DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

AFFAIRES PENALES	COEF UV (1 UV = 32€ => 1/2 HEURE DE TRAVAIL)	MONTANT BRUT HT DES HONORAIRES VERSES PAR L'ETAT	MONTANT DES REVENUS NETS EN EUROS après application du ratio charges sur recettes brutes HT (publié en octobre 2016 par l'ANAAFA)	TAUX HORAIRE NET (précisant que le nombre d'heures fixés par l'Etat ne prend pas en considération les réelles heures de vacation)
INSTRUCTION CRIMINELLE	50	1 600	568,00 €	22,72 €
ASSISTANCE D'UN ACCUSE DEVANT LA COUR D'ASSISES	50	1 600	568,00 €	22,72€
DEBAT CONTRADICTOIRE RELATIF AU "PLACEMENT EN DETENTION	2	64	22,72 €	22,72 €
INSTRUCTION CORRECTIONNELLE AVEC DETENTION PROVISOIRE	20	640	227,20 €	22,72 €
INSTRUCTION CORRECTIONNELLE SANS DETENTION PROVISOIRE	12	384	136,32 €	22,72 €
ASSISTANCE D'UN PREVENU OU D'UNE PARTICE CIVILE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL, LA CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS OU LE TRIBUNAL POUR ENFANTS	8	256	90,88 €	22,72 €
ASSISTANCE D'UNE PERSONNE EN CRPC	5	160	56,80 €	22,72€
ASSISTANCE D'UN PREVENU OU D'UNE PARTIE CIVILE DEVANT LE TRIBUNAL DE POLICE OU LE JUGE DE PROXIMITE	2	64	22,72 €	22,72€
ASSISTANCE D'UNE PARTIE CIVILE POUR UNE INSTRUCTION CORRECTIONNELLE	8	256	90,88€	22,72 €
ASSISTANCE D'UNE PARTIE CIVILE POUR UNE INSTRUCTION CRIMINELLE	18	576	204,48 €	22,72€
ASSISTANCE D'UNE PARTIE CIVILE DEVANT LA COUR D'ASSISES	35	1 120	397,60 €	22,72€
ASSISTANCE D'UN CONDAMNE DEVANT UNE JURIDICTION D'APPLICATION DES PEINES	4	128	45,44 €	22,72€

AFFAIRES CIVILES	COEF UV (1 UV = 32€ => 1/2 HEURE DE TRAVAIL)	MONTANT BRUT HT DES HONORAIRES VERSES PAR L'ETAT	MONTANT DES REVENUS NETS EN EUROS (après application du ratio charges sur recettes brutes)	TAUX HORAIRE NET (précisant que le nombre d'heures fixés par l'Etat ne prend pas en considération les réelles heures de vacation)
DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL POUR UN EPOUX	27	864	306,72€	22,72 €
DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL POUR LES DEUX EPOUX	45	1 440	511,20€	22,72 €
DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE	24	768	272,64€	22,72 €
AUTRES CAS DE DIVORCE	31,50	1 008	357,84 €	22,72€
INCAPACITES	10	320	113,60 €	22,72 €
PROCEDURE APRES DIVORCE	14	448	159,04€	22,72 €
AUTRES INSTANCES DEVANT LE JAF, ASSISTANCE EDUCATIVE	16	512	181,76 €	22,72 €
PRUD'HOMMES	30	960	340,80 €	22,72 €
PRUD'HOMMES AVEC DEPARTAGE	36	1 152	408,96 €	22,72€
CONTENTIEUX GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE	14	448	159,04€	22,72€
BAUX D'HABITATION AU FOND	21	672	238,56€	22,72€
BAUX D'HABITATION EN REFERE	16	512	181,76 €	22,72 €
TGI, TRIBUNAL DE COMMERCE AU FOND	26	832	295,36 €	22,72€
AUTRES JURIDICTIONS, INSTANCE AU FOND	16	512	181,76€	22,72€
EN REFERE	8	256	90,88 €	22,72 €
APPEL ET CONTREDIT	26	832	295,36 €	22,72 €
APPEL AVEC REFERE	30	960	340,80 €	22,72 €